

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0167**

commune (s) : Oullins

objet : Revente, à la Commune, d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé 9, boulevard de l'Yzeron

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0167**

commune (s) : Oullins

objet : **Revente, à la Commune, d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé 9, boulevard de l'Yzeron**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2014-03-03-R-0076 du 3 mars 2014, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption sur un immeuble en vue de permettre la réalisation d'équipements collectifs pour la Commune d'Oullins. Il s'agit d'un bâtiment à usage d'entrepôt, édifié sur la parcelle cadastrée AI 549 d'une superficie de 85 mètres carrés, situé 9, boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune d'Oullins qui s'engage à préfinancer son acquisition, afin de lui permettre d'aménager ce local pour ses propres besoins de stockage de matériel pour ses services techniques.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune d'Oullins qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter ce bien libre de toute location ou occupation à la Communauté urbaine, au prix de 18 000 € admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune d'Oullins aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 février 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, à la Commune d'Oullins, pour un montant de 18 000 €, d'un bâtiment à usage d'entrepôt édifié sur la parcelle cadastrée AI 549 d'une superficie de 85 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, situé 9, boulevard de l'Yzeron à Oullins, en vue de permettre la réalisation d'équipements collectifs.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 18 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.